



**Tarif de location en vigueur à partir
du 01 janvier 2022
Non sociétaires**

Location de MAI à OCTOBRE

MAS	82,00 € par studio
Tarif semaine	21,50 € par personne
	25,00 € énergies/personne
MAS	16,00 € par studio
Tarif journalier	5,00 € par personne
	6,00 € énergies/personne
Camping-Caravaning	5,00 € pour l'installation
Tarif journalier	2,50 € par personne
	3,00 € énergies/personne
PAVILLONS	158,50 € par appartement
Tarif semaine	21,50 € par personne
	35,00 € énergies/personne
PAVILLONS	32,50 € par appartement
Tarif journalier	5,00 € par personne
	8,50 € énergies/personne

Location de NOVEMBRE à AVRIL

En dehors des congés scolaires belges :

Réduction de 20% sur les tarifs d'occupation, sauf l'intervention énergétique qui sera facturée 35€/pers/semaine
Par priorité, ce sont les appartements 'Pavillons' qui seront loués.

Conditions de location :

Pour toute réservation, **il est obligatoire de fournir une attestation de couverture en Responsabilité Locative sur le lieu de villégiature.**

Les sociétaires ont priorité pour toute demande introduite avant le 01 février de l'année concernée par la location.

Aux prix ci-avant doivent s'ajouter le montant des taxes (communale et départementale), soit un total de **0,44 € /pers/nuitée**.

Location de dimanche midi à dimanche midi.

Les appartements " Pavillons " comprennent 2 chambres, salle de bain, cuisine et living. Ces appartements ne sont pas loués pendant les mois de juillet et août.

L'intervention énergétique comprend chauffage, eau, électricité et gaz.

Paiement : à effectuer au Compte de '**Vacances-Camps-Familles-Bastogne-Midi**' - **IBAN** :BE18 1943 1178 3965 - **BIC** : CREGBEBB

- *un acompte de 25% sera à verser dans les 15 jours à dater de la facturation,*
- *le solde sera à payer 1 mois avant la date du début d'occupation,*
- *ce solde restera acquis à la VaCaFaBaMi si désistement, annulation, dans un délai inférieur à 1 mois, sauf si la chambre peut être relouée pour cette période. Dans ce cas, 10% seront toutefois conservés pour frais administratifs,*
- *en cas de demande de réservation moins d'un mois avant la date de début de séjour, le paiement du montant total devra être immédiat,*
- *toute réservation sera effective à la réception de l'acompte ou du versement total, ainsi que du renvoi du règlement dûment complété et signé,*
- *le Conseil d'Administration se réserve le droit d'accepter ou non une location - sans possibilité de recours.*